PHOTO : M. MIGNEAU

Ne souriez pas, vous êtes filmés… par la police !

FICHIER EDVIGE
Les raisons de la colère

Fin juin, François Fillon annonce la création d'un nouveau fichier, censé poursuivre la collecte de données initiée par les RG. Le 1er juillet, un décret crée Edvige…

Dès le lendemain, les protestations fusent : LDH, Syndicat de la Magistrature, Snpes-pjj. Le 10 juillet, une pétition est mise en ligne. A la fin du mois, 12 organisations (dont la FSU) déposent un recours commun auprès du Conseil d'état pour l'annulation du décret. Durant l'été, le collectif « Non à Edvige » voit le jour. Il regroupe à ce jour 800 organisations (associatives, syndicales et politiques) et la pétition a recueilli plus de 130 000 signatures… Si dans les rangs même de la majorité, les inquiétudes et critiques s'en mêlent (réaction très médiatisée d'Hervé Morin le 6 septembre), c'est qu'il y a réellement du souci à se faire ! Edvige est un fichier très « sensible »…

Au-delà de tous les problèmes que pose le fichage en lui-même, le fichier Edvige a suscité un tollé parce qu'il collecte des informations sur les personnes « *ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique* » et concerne « *les individus, groupes, organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public* ». L'amalgame est ainsi fait entre militant et délinquant… Mais il y a – peut-être – pire : le fichier collecte des données très « sensibles », « à caractère personnel » (ce qu'interdisait la CNIL jusqu'à présent) telles que les origines raciales, ethniques, les choix religieux, ou encore l'orientation sexuelle… Certains ont fait un parallèle avec « La vie des autres », cet excellent film sur la terreur politique d'un autre temps (!). Le collectif « non à Edvige » a dénoncé le « *basculement dans une société de surveillance* »…

Jeunes, donc coupables

Les lois Perben avaient déjà bien entamé les mesures de protection des mineurs héritées de l'ordonace de 45… Avec Edvige, on assiste à une nouvelle phase de criminalisation de la jeunesse : les enfants – dès 13 ans ! – pourront être fichés, parce que « susceptibles de troubler l'ordre public ». Ce fichier instaure donc une « présomption de délinquance »… En réponse aux réserves de la CNIL quant au fichage des mineurs dès 13 ans, Sarkozy a déclaré que « *sur les mineurs, il faut tenir, il faut pouvoir suivre l'évolution de cette délinquance* » et s'est étonné que, pour la première fois, des mesures sécuritaires ne soient pas plébiscitées par les Français… Serait-ce un sursaut citoyen ?

Une mobilisation qui ne faiblit pas

Elle se poursuit, à la hauteur de cette attaque sans précédent contre les libertés publiques : le collectif organise une manifestation le 16 octobre, jour de la Sainte Edvige, la FSU continue à exiger le retrait du décret, et les politiques changent, malgré tout, un peu de ton… MAM a proposé de mettre en chantier, avec les organisations concernées, un projet de loi garantissant les libertés publiques… Cette réaction doit être mise à l'actif de la formidable mobilisation de l'été, mais ne doit pas nous endormir : la partie n'est pas gagnée… D'autres fichiers existent ou voient le jour. Cristina – encore un prénom féminin, à quand un fichier Carla ? – collecte des données similaires à celles d'Edvige. Seule différence, sa destination : au fichier policier se substitue le fichier « secret défense »… De militant « délinquant », on passe au militant « terroriste » ! Il est plus qu'urgent de rester « militant », pour empêcher ces dérives sécuritaires de nous priver totalement de liberté. 1

VÉRONIQUE PONVERT

Edvirsp remplace Edvige : imprononçable, mais tout aussi dangereux !

La mobilisation n'a pas faibli, et M. Alliot Marie a dû revoir sa copie. C'est déjà une satisfaction ! Le nouveau décret est dénommé Edvirsp – et non plus prénommé, un soulagement pour toutes les Edviges… Actuellement examiné par la CNIL, il n'est pas vraiment différent. MAM n'entend rien changer sur le fond, seulement préciser le texte « *de façon que les craintes infondées ou les inquiétudes réelles trouvent des réponses et des solutions* ». Une politique de toilettage, donc, et de troc : elle semble céder sur quelques points pour mieux attaquer sur d'autres.

Hélène Franco, du Syndicat de la Magistrature, dénonce cette stratégie : « *C'est une vente à la découpe d'Edvige. On enlève les personnalités publiques, et on garde les mineurs (assimilés délinquants)* ». Dans le nouveau texte, il n'est ainsi plus question de ficher les questions relatives à la santé ou à la sexualité, mais demeurent le fichage des origines raciales et ethniques, et le fichage des mineurs. Edvirsp instaure le « droit à l'oubli » pour les mineurs, léger recul qui masque le fait que pour la première fois, on institue le principe du fichage des mineurs, et non sur la base d'un délit, mais sur de simples soupçons.

Le collectif « Non à Edvige », réuni le 25 septembre, a rappelé son attachement aux libertés publiques, son opposition au fichage généralisé, et a renouvelé son exigence d'abrogation du décret.

NON AU FICHIER EDVIGE

Pour obtenir l'abandon du fichier "EDVIGE"